

Compte-rendu du CONSEIL D'ADMINISTRATION et du COMITE DE PILOTAGE du 19 décembre 2019

Présents :

Jean Claude Belleteste, Dominique Bordry, Michel Branchet, Catherine Danneyrolles, Patrick David, Pierre Doussineau, Monique Eyraud, Gérard Frappez, Gilbert Frey, Bernard Gicquel, Christine Greselin, Gilles Greselin, Patrick Houaslet, Etienne Houis, Jean-Emile Joubert, Mady Hours, Yvette Leydet, Eliane Michel Sappia, Michel Murawa, Gisèle Ponte, Michèle Ravel, Didier Renner, Myriam Vandebavière, Claude Vincent.

Absents excusés :

Bernard Robin, Michelle Faure, Patrick Vincent.

Absents :

Jean-Pierre Varakoumian,

Début de la séance à 17 h 30

Ordre du jour :

Sorties raquettes au sein de notre club.

La Présidente propose que chaque animateur s'exprime sans être interrompu sur la possession du pack DVA (DVA – sonde et pelle) pendant les sorties raquettes du club.

En préambule, il a été défini que la Fédération Française de Randonnée à laquelle nous sommes affiliés n'est pas très claire : la carte définissant le zonage des communes des Hautes Alpes est trop générale, et la définition des différents terrains n'est pas évidente à évaluer (voir pièce jointe).

Chaque animateur s'est exprimé :

- certains d'entre eux souhaitent participer à un stage de formation neige avec DVA : une formation est organisée par le Club le 17 janvier 2020, plus d'une dizaine d'animateurs y sont déjà inscrits.

- un DVA est un matériel qui porte secours et non un matériel de sécurité.
- le DVA ne doit pas être un prétexte à prendre des risques
- le terrain enneigé est un milieu changeant, dangereux (température, vents,...)
- la formation ne suffit pas, l'expérience ne suffit pas....
- la qualité de la neige au départ de la sortie raquettes est évaluée par l'animateur et il peut changer le parcours ou l'annuler
- Risque 3 bulletin météo neige : on sort.
- Risque 4 ou 5 : on ne sort pas.



- certains animateurs considèrent qu'ils n'ont pas l'impression de prendre de risque sur certains terrains spécifiques : une liste de 15/20 randonnées « sans risque » pourrait être élaborée.

- une question se pose avant chaque sortie : l'utilisation du pack DVA nécessite pour chaque porteur une formation : qui transmet ?

- le coût peut être un frein : il y a possibilité de les acheter (environ 200 euro) ou de les louer (12 euro par jour).

- le Club ne pourrait-il pas en acheter plusieurs pour les louer ou les prêter ?

- les animateurs sont conscients de leur responsabilité, ils sont engagés et reconnaissent aussi la responsabilité du Club et de sa présidente.

- certains animateurs ont dits qu'ils ne se sentent pas prêts à encadrer des sorties raquettes.

- le DVA c'est comme une ceinture de sécurité, il y a 50 ans on ne la mettait pas...

- les animateurs absents excusés ont fourni leur opinion par écrit et cela a été lu.

Après ces interventions constructives de chaque animateur, les membres du CA et les animateurs sont passés au vote.

Nous avons repris les recommandations de la F.F.R. pour les milieux enneigés :

1- La marche de proximité sur circuits enneigés aménagés et/ou sécurisés (style Bayard)

2- La randonnée nordique en terrain nordique

3- La randonnée nordique en terrain alpin

4- La randonnée alpine

Résultats des votes :

Terrain 1 sans DVA :

ABSTENTION	4
POUR	20
CONTRE	0

Terrain 2 pas de DVA : terrain défini par le comité de pilotage sans DVA mais annulable la veille de la sortie par l'animateur en fonction des dernières conditions météorologiques...

ABSTENTION	4
POUR	20
CONTRE	0

Terrain 3 Pack DVA obligatoire pour chaque participant :

ABSTENTION	1
POUR	20
CONTRE	3

Terrain 4 Pack DVA obligatoire pour chaque participant :

ABSTENTION	1
POUR	23
CONTRE	0



Ces décisions seront applicables à partir du 5 février 2020.

Comme d'habitude les circuits proposés pendant le séjour Raquettes à Aiguilles en janvier, pourront être maintenus, modifiés ou annulés par l'animateur selon le bulletin météorologique.

Pour en savoir plus sur les risques en terrain enneigé Pierre Doussineau conseille de lire le numéro spécial de Montagne Magazine n° 461 – hiver 2019. (2 exemplaires sont à la médiathèque de Chorges)

Il a été décidé que le Comité de pilotage pour prévoir les randonnées aura lieu comme prévu le 8 janvier 2020. Cela ne concernera que le mois de Janvier.

Le 5 février, un comité de pilotage se tiendra pour les randonnées suivantes après le stage de formation sécurité Neige du 17 janvier 2020.

Il a encore été rappelé après ce vote que la possession d'une pelle à neige télescopique et rétractable dans son sac est fortement recommandée pour chaque randonneur. (Jean Claude Belleteste a déjà sorti avec sa pelle une personne ensevelie).

Au départ de chaque sortie, l'animateur aura à charge de vérifier si les DVA de chaque participant fonctionne bien.

Fin de la réunion vers 20 h.

Dominique BORDRY
Présidente du Club de Randonnée
Caturige

Patrick David
Secrétaire

